CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 septembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

<u>Membres présents</u> : (11) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTINGENDRE, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

<u>Membres excusés représentés</u> : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), M. JASPART (représenté par Mme AVENA), Mme OBRIOT (représentée par Mme POLONCEAU).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TROUWBOST.

Date de convocation: 17 septembre 2014

Délibération n°: 54-2014

Objet : Centre social Balzac - sollicitation de mise à disposition de salle à titre gratuit

L'association Harmonie par le Chant dont l'objet est de « Favoriser l'étude de la voix parlée et chantée, des rythmes....» utilise les locaux du centre social Balzac pour y animer une activité de chant/bien-être à raison de deux séances de 2 heures par semaine hors vacances scolaires.

Elle paie une redevance de 20 € par créneau utilisé à raison de deux séances hebdomadaires sur 33 semaines, soit 1 320 € par année.

L'association rencontre actuellement des difficultés financières :

Sur le plan des recettes, l'association ne touche aucune subvention. Elle propose l'activité à son public au tarif de 100 € pour le premier et le second trimestre et 70 € pour le 3ème trimestre, soit 270 € l'année pour 33 séances de 2 heures.

24 personnes participent à l'activité et paient leur activité au tarif exposé ci-dessus auquel s'ajoute une adhésion de 25 € par an. Trois personnes bénéficient d'un tarif réduit à 50 %. Le total prévisionnel des recettes 2014 s'élève à 7 522,50 €.

Sur le plan des charges, l'association rémunère au SMIC deux animatrices formées à la méthode de chant de M.L. Aucher ainsi qu'une pianiste, l'ensemble pour un total annuel de 6 200 € (dont 2 000 € de charges).

Les autres frais, assurance, stages et formations, affranchissement et locations de salles représentent un montant de 1 662 € par an, soit un total de charges de 7 862 € par an.

Pour équilibrer ses comptes et pour maintenir son activité, l'association demande à ce qu'il lui soit accordée la gratuité de la location de salle pour une séance par semaine sur les deux qu'elle propose.

Cette facilité pourrait être accordée à titre exceptionnel pour une durée limitée afin de permettre à l'association de revoir son mode de financement.

Ainsi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le principe d'une séance gratuite par semaine pour l'association Harmonie par le chant, tout en maintenant la redevance à 20 € pour toutes les autres séances, et ce pour la saison 2014-2015 ;
- invitent l'association à prendre toutes dispositions afin de rééquilibrer son budget à partir de la saison 2015-2016.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

<u>Destinataires</u> : Préfecture : 1

Registre: 1 DISH: 1

Receveur Municipal: 2

Pour le Président et par délégation, La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

GUGLE 24 SEP. 2014

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le:

n 2 OCT. 2014

